

[INTERNET] Enquête publique parc éolien Mailhac sur Benaize

045. FACHE - 27022019 - 14H33

Sujet: [INTERNET] Enquête publique parc éolien Mailhac sur Benaize

De : Marie-Luce Fache <marieluce.fache@a2cnet.com>

Date : Wed, 27 Feb 2019 14:33:55 +0100 (CET)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

En pièce jointe ma contribution à l'enquête publique concernant l'implantation de 7 éoliennes à Mailhac sur Benaize.

Marie-Luce Fache

consultation enquête publique bois Bouéry.odt	Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text Content-Encoding: base64
---	---

Marie-Luce Fache
22, Montbrugnaud
87160 Mailhac-sur-Benaize

Monsieur le Président
de la Commission d'enquête
Mairie de Mailhac-sur-Benaize
14, rue de la Terre aux Feuilles
87160 Mailhac-sur-Benaize

Mailhac-sur-Benaize, le 9 février 2019

Objet : Enquête public sur le projet
éolien de Mailhac-sur-Benaize

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Le projet d'implantation de 7 aérogénérateurs dans le Bois de Bouéry est un **non-sens écologique** et présente de nombreuses incohérences. L'EDF et les promoteurs concernés, à marche forcée, veulent l'imposer au prix d'études incomplètes et de rapports mensongers. Il y a lieu de lancer une véritable **alerte** car une menace destructrice pèse sur toute la biodiversité vivant actuellement dans cette forêt.

Cette introduction peut sembler abrupte mais elle rejoint **nombre d'organismes qui s'interrogent sur la cohérence d'un tel projet qui se réclame écologique**. Il en est ainsi du CSPR, de la DEAL, de la MRAe, de EELV, et si l'on va plus loin du plan Biodiversité français de 2018.

Le Bois de Bouéry a été choisi arbitrairement et à l'encontre de toute logique.

Il est bon tout d'abord de s'interroger sur le fait qu'aucune étude ni enquête préalable n'ait été diligentée pour déterminer s'il n'y avait pas sur la commune de Mailhac-sur-Benaize un endroit plus propice à l'implantation de ces éoliennes ; l'EDF argumente que le bois est un endroit éloigné du bourg. Mailhac étant une commune très étendue aux nombreux hameaux dispersés, d'autres sites auraient pu être envisagés. Paradoxalement il s'avère que les **performances des éoliennes sont moindres quand elles sont installées en milieu forestier** plutôt qu'en terrain découvert. Pourquoi donc justement choisir le bois de Bouéry pour implanter ce parc éolien ? Incohérence !

Les impacts ont été volontairement minimisés voire travestis.

Pourquoi EDF a présenté le projet en mai 2015 comme nécessitant un « défrichement de 1,6ha » et non de 2,7ha selon le projet définitif (soit 65 % supplémentaire). Pourquoi EDF a-t-elle **changé de Bureau d'études en cours de procédure** ? Pourquoi celui qui a réalisé les investigations

naturalistes (ENCIS Environnement), ne soit pas le même que celui qui a rédigé les impacts et enjeux du projet (Calidris) ? Le CSPR s'en étonne et estime que « ...l'analyse des données et des enjeux a clairement été conduite en vue de réduire les impacts afin de les rendre « négligeables ». Ces **enjeux vis-à-vis de la biodiversité et du patrimoine naturel local sont clairement sous-évalués**. Pire, pourquoi la société Calibris a tronqué le rapport Eurobats d'un membre de phrase pour en **changer le sens** : « ainsi la construction de parcs éoliens avec l'augmentation du nombre des clairières et des lisières pourrait augmenter l'activité des chauves-souris » pour Calibris qui supprime « et donc le **risque de mortalité** » conclusion du rapport Eurobats. Malhonnêteté caractérisée!

L'unité et l'harmonie de l'ensemble forestier mis à mal

Il y a véritable mauvaise foi ou ignorance totale pour prétendre que de défricher un pourcentage réduit du bois et d'y installer sept machines de plusieurs dizaines de tonnes d'acier arrimées à 1500 tonnes de béton chacune n'aura aucune incidence sur l'avenir de cette forêt ; c'est nier qu'amputer un organisme vivant tel qu'un bois multi centenaire revient à **bouleverser son équilibre et à détruire son harmonie**. Le micro climat créé par l'installation, le fonctionnement et la maintenance des éoliennes se répercutera sur l'ensemble de la forêt, bousculant toute la vie sauvage qu'elle abrite. Rien que pour l'installation le bois se verra traversé par 800 camions qui achemineront les matériaux nécessaires : vibrations, bruit, pollution commenceront à détruire, effrayer, éloigner les « hôtes de ce bois ».

Dans ce projet le devenir des espèces chassées de leur habitat dans la zone défrichée mais aussi de celles des zones immédiatement en contact avec le "parc" est négligé ; les ombres portées, l'effet stroboscopique, les ondes, les infrasons, le bruit, la pollution lumineuse intense due à la hauteur des machines, la rotation des pales entraînant mouvement d'air et échauffement de l'atmosphère, l'intervention des engins pour la surveillance sont des nuisances permanentes pour les espèces qui ont trouvé refuge dans ce Bois, **une des rares zones d'habitats boisés de la Basse Marche**.

Une richesse patrimoniale exceptionnelle, ancienne de plusieurs siècles ignorée

Ce projet ignore volontairement ou minimise la mort des chauves-souris par barotraumatisme, l'effet barrière créé face au couloir migratoire des grues cendrées passant au dessus du Bois par milliers au printemps et en automne, la nidification et la reproduction de l'Autour des palombes, la collision avec les pales de toute espèce volante, la désorganisation complète de la vie, de la respiration du Bois. Celui-ci d'une **valeur patrimoniale exceptionnelle a conservé son unité depuis plusieurs siècles** comme en témoigne une carte publiée en 1768 ; la richesse de la faune sauvage inclut reptiles, animaux à plume et à poil. Il faut signaler les bords de la rivière Asse avec son chaos de granit et la flore environnante composée de **diverses espèces rares** telles que l'Osmonde Royale, la plus belle fougère poussant sous nos climats.

Pour faire taire les randonneurs, adeptes des promenades au grand air (avec des pales survolant un chemin communal) et de tous les défenseurs des paysages et de la nature, EDF ose affirmer que les arbres qui atteignent au maximum 50 à 60 mètres masqueront en partie les éoliennes de 180 mètres

en bout de pales ; elle s'efforce à l'aide de **photomontages truqués et de déclarations d'intention d'aménagements** de convaincre les populations. Mensonge éhonté !

Incohérence coupable du projet avec des objectifs écologiques

Les pouvoirs publics français qui se réclament les champions de la protection de la planète envisagent de **défricher un bois, puits de carbone** et abritant des espèces animales et végétales protégées pour favoriser la réduction des gaz à effets de serre . Incohérence suprême, coupable ! C'est un mensonge orchestré par quelques uns que de faire croire à la population que ce projet participe à la transition écologique alors que **détruire forêt et espèces protégées** est aux antipodes d'une protection de la nature.

Ils vont ainsi à l'encontre des **appels alarmistes du GIEC** et du plan biodiversité qui préconisent le maintien et la protection de tous les lieux ou sites (bois, bocages, haies, cours d'eau) où la biodiversité est importante. Le **discours alarmant du WWF** déplore la disparition dramatiquement rapide d'espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de plantes rares, parlant d'une planète aux "forêts vidées".

Projet en complète opposition au Plan Biodiversité de 2018

Le plan biodiversité préconise :

-**d'enrayer la réalisation de surfaces artificialisées** ; la création de cette zone industrielle entraînerait bouleversement des sols et sous sol par bétonnage sur 3 à 3,5m de profondeur, damage et élargissement des allées et des sentiers, modification du circuit hydrologique (absorption des eaux pluviales, rivière l'Asse à moins de 200m d'une éolienne), creusement de kilomètres de tranchées pour l'acheminement de l'électricité.

-**de créer des espaces protégés pour la sauvegarde de la biodiversité** ; le projet en détruit un particulièrement stratégique pour la région de la Basse Marche qui est la moins boisée du Haut-Limousin, constitué essentiellement de feuillus de plusieurs dizaines d'années voire centenaires et qui de ce fait est une réserve ancienne et riche d'espèces animales et végétales protégées.

-**de développer des pratiques permettant de la conserver, la restaurer, la valoriser** ; ce projet dénature ce site situé au cœur même de la Trame verte et bleue, riche en sa lisière de deux sites archéologiques dont un des plus beaux dolmens du Limousin. La biodiversité si riche qu'il y abrite sera spoliée, ravagée, sabotée.

-**d'utiliser les aides publiques pour des objectifs environnementaux** ; alors que des financements publics sont prévus pour "endiguer la disparition des massifs boisés anciens en Limousin" pour le Bois de Bouéry les aides et subventions vont à un projet le détruisant.

Violation du code de l'environnement

Il faut également se demander pourquoi il n'y a **pas eu d'études sur les nuisances subies par les habitants des maisons les plus proches (quelques centaines de mètres selon EDF elle-même)** ;

l'incidence des infrasons, bruit, ondes, pollution n'a pas été étudiée pour l'habitation la plus proche. Or l'Académie de Médecine, l'OMS ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur les **risques sanitaires encourus** à proximité de parcs éoliens : troubles auditifs, palpitations, vertiges, stress, dépression touchant à la fois les humains et les animaux. **Il est impératif que cette étude soit effectuée pour toutes les habitations situées à moins de 1000m d'une éolienne selon les recommandations de madame Ségolène Royal** le 8 septembre 2016 à propos de l'article L553-1 du code de l'environnement.

Problèmes d'éthique posés par ce projet

En comparant l'éolien au nucléaire le Flash Info d'octobre 2015 parle des problèmes d'éthique posés par ce dernier. Mais que dire de **l'éolien subventionné par la CSPE payée par tous les consommateurs**, multipliée par 7,5 depuis son institution et supportant une TVA à 20 % ? Cette CSPE créée pour subventionner une **électricité éolienne 2 à 2,5 fois plus chère** que l'électricité produite par le nucléaire ou l'hydraulique ?

Que dire du **pillage des terres rares** pour fabriquer les batteries des aérogénérateurs ? Des **protocoles de recyclage** du cuivre et des batteries **indéterminés** ? Des **démantèlements non suffisamment provisionnés** par des sociétés éphémères ?

Des milliards d'euros versés aux **fabricants (allemands ou chinois) des machines**, déséquilibrant notre balance du commerce extérieur ? Des bureaux d'études et des **promoteurs** dont les sociétés **disparaissent après avoir réalisé de substantiels profits** et promis aux propriétaires des terrains d'assurer le démantèlement des machines ?

Des **riverains pris de malaises** causés par les infrasons, le bruit, les signaux lumineux permanents, les ombres portées des pales, sans parler de la dépréciation de leur patrimoine immobilier ? **Des propos de Madame Ségolène Royal justifiant les 500m de distance entre éolienne et habitations** admis en France -alors que dans les autres pays européens il est requis 1 000 à 2 000 m- par la dispersion de l'habitat dans notre pays qui rendrait impossible l'installation de parcs éoliens si ces distances plus importantes étaient respectées.

Scandales financier, environnemental, social, sanitaire !

Populations ignorées face à un rouleau compresseur sourd excepté au son de la monnaie

Dernière incohérence démocratique à l'heure du « Grand Débat » : **à aucun stade** de l'avancement du projet **la population n'a été consultée ni associée**. Tout s'est fait dans le dos des citoyens entre EDF, promoteurs, élus, Préfet et propriétaires des terrains ; ils n'acceptent ni de rencontrer ni de donner la parole aux associations opposées au projet. Ainsi la Mairie n'a pas signalé la consultation ouverte le 22 octobre 2018 sur l'autorisation de défrichement dans son Flash-Info distribué dans les boîtes aux lettres le même jour et qui par ailleurs nous annonçait des événements programmés en 2019.

Toutes les incohérences de ce projet "écologique" qui d'ailleurs **ne se réduisent qu'à une seule qui est de détruire un environnement riche en biodiversité pour y installer un parc industriel**

pour le profit de quelques uns se réclamant écologiques me poussent à vous demander d'émettre un avis défavorable au nom des engagements du gouvernement envers la protection de la vie sur la planète et envers la lutte contre le réchauffement climatique.

Ne sera-t-il pas tenu compte à Mailhac-sur-Benaize de cette recommandation de préserver " les systèmes interconnectés avec le climat comme les **forêts, éminemment importants pour le maintien de la vie sur terre**" ? La France ne sera-t-elle point "**ambitieuse pour la biodiversité** de la planète" dans ses moindres villages et ses campagnes les plus éloignées des technocrates qui se disent écologistes. Ou la **cause environnementale n'est-elle qu'une variable d'ajustement** pour légitimer taxes, enrichissement de lobbies, perception de fonds et subventions qui ne profitent qu'à certains **au détriment du Bien Commun** ? **L'argent est décidément un bien mauvais maître.**

Monsieur le Président de la République lors de sa rencontre le **1^{er} février 2019** avec les représentants d'Outre-Mer **a déclaré qu'il était exclu de développer des projets mettant en danger la biodiversité.** Ce qui est impensable pour l'Outre-Mer n'est pas davantage admissible pour la Métropole et pour Mailhac-sur-Benaize en particulier.

Je terminerai par cette boutade : toutes proportions gardées, le Bois de Bouéry est pour Mailhac-sur-Benaize est ce que représente la forêt amazonienne pour le continent américain, son poumon.

Le 11 février 2019

Lors de ma contribution orale du 9 février 2019 à l'enquête publique, nous avons évoqué **le bridage des éoliennes** durant certaines périodes d'activité de la faune du Bois de Bouéry et de leur **rendement** qui s'en trouvera **encore diminué, rendement déjà moindre dans un milieu forestier.** Notons que dans le meilleur des cas une éolienne fonctionne le quart du temps.

Cette constatation m'a entraîné à élargir ma réflexion ; je me permets de vous exposer les conclusions auxquelles je suis parvenue sur la politique énergétique française qui apparaît pour le moins brouillonne au nom d'idées louables de protection de l'environnement mais dérivant vers une idéologie totalitaire et dénuée de tout bon-sens.

Questions sur la politique énergétique française

État des lieux

1° la France est l'un des pays qui produit l'électricité la moins polluante en matière d'émission de gaz à effet de serre grâce au nucléaire (89% de la production) et à l'hydraulique (4,51%). Avec ses 8 000 machines l'éolien n'arrive même pas à produire 1%. La France possède également un **très grand savoir-faire en matière d'énergie nucléaire**, savoir-faire qu'elle brade malheureusement depuis quelque temps (ex : vente d'Alstom à General Electric).

2° L'intermittence du vent entraîne une production d'électricité aléatoire et par définition non continue ; pour assurer un approvisionnement constant il est nécessaire de mettre en service des centrales à gaz ou au charbon produisant donc du CO2 pendant environ les trois-quarts du temps avec mise en veilleuse et redémarrage encore plus polluants. Où est la transition écologique ? Nos

voisins allemands en font d'ailleurs l'amère expérience.

3° **Un nouveau réseau à haute et moyenne tension** pour relier les éoliennes, les turbines à gaz qui pallieraient les intermittences devra donc être installé, créant un **quadrillage serré** des campagnes françaises : **pollution de toutes natures et coût financier important.**

Projet éolien de grande ampleur

Le Président de la République veut **obliger les Français à rouler en voiture électrique** et « en même temps » **trippler le nombre des éoliennes**, ce qui ne fournira que **3% des besoins du pays alors que ceux-ci exploseront. La fermeture de certaines centrales nucléaires** concomitante à la prolifération éolienne obligera notre pays à **importer de l'électricité** alors qu'à ce jour c'est nous qui en exportons. Au secours les experts économistes et financiers !!!

Les émissions de gaz à effet de serre et la pollution augmenteront nécessairement avec le **fonctionnement des centrales relais.** Au secours les vrais écologistes défenseurs de la vie sur terre !!!!

Cette décision présidentielle prise sous la pression (par exemple : plainte déposée contre le Gouvernement pour ne pas aller assez rapidement en matière de transition énergétique) explique la **volonté de passage en force de tous les projets** (dont Mailhac-sur-Benaize) et la **parution** en novembre 2018 **d'un décret rendant plus difficiles et plus coûteux les recours** des opposants aux dits projets suivi d'un autre en décembre 2018 **supprimant le commissaire enquêteur et remplaçant l'enquête publique par une consultation au rabais.** Au secours les démocrates !!!!

Nul ne peut retenir le vent, immatériel, non stockable, variant suivant les lieux et les saisons.

A la différence des autres sources d'énergie, le **vent n'est pas constant** ; il varie d'une saison, d'une année à l'autre, tantôt trop faible pour faire tourner une éolienne de quelques tonnes, tantôt trop fort avec risque de démâtage.

De plus il **ne se stocke pas**, il ne rentre pas dans un container à la différence du pétrole, du charbon, du gaz, de l'uranium. **Il échappe complètement à la volonté de l'homme** qui voudrait le contraindre tout en se disant défenseur de la nature. Quelle absurdité !!!

Le vent ne peut **être utilisé que sur place**, sans installation gigantesque mais à l'aide de petits « moulins » installés pour la production domestique d'un logement **individuel.**

Coûts financiers, gaspillage et problèmes de ressources énergétiques

Les quelques **125 milliards** qui seront « affectés par l'État », en fait **payés par le consommateur (CSPE) et le con-tribuable et versés** par le jeu des **subventions à des sociétés éphémères et donc irresponsables** auront des **conséquences désastreuses : surenchérissement** considérable de **l'électricité, dépendance vis-à-vis des pays exportateurs** d'électricité, de gaz ou de charbon, des machines car la France ne produit pas d'éolienne et ne possède pas la technicité en ce domaine qu'ont les Allemands ou les Chinois. Vive le gaspillage avec l'argent des Français qui

paieront deux fois !!!

Pour renflouer un budget dispendieux, **nos barrages hydroélectriques rentables vont être vendus** à des sociétés privées qui ne manqueront pas d'augmenter le prix de l'électricité afin de **rémunérer les actionnaires**.

Avec la promotion des **voitures électriques rechargeables** à domicile (via les compteurs Linky), la **demande va s'accroître** considérablement, ce qui ne peut que **réjouir les lobbies privés** mais **désespérer les consommateurs** devant l'augmentation de la facture d'électricité, compensée en partie pour les uns par des **chèques énergie financés par les impôts** des autres.....

Nos centrales nucléaires vont être fermées les unes après les autres **sans aucune solution valable pour les remplacer**. Cet arrêt brutal engendre un **déficit de ressources énergétiques** pour le pays qui ne peut être comblé par les **énergies dites renouvelables** en vogue, celles-ci étant **lamentablement insignifiantes pour des investissements colossaux et une courte durée de vie des installations**.

Solutions à envisager pour éviter le désastre qui vient

Ces dizaines de milliards seraient mieux utilisés pour favoriser les **études sur la conversion de nos centrales à l'uranium en centrales au thorium**, plus abondant que l'uranium, qui peut être **utilisé à 100% sans enrichissement**.

Parallèlement il serait bon de favoriser **la recherche sur toutes les autres énergies** : barrages hydrauliques qui produisent une énergie « verte » toujours disponible (malheureusement eux aussi vont être bradés et sortis du patrimoine national), hydrogène, vortex, moteurs à eau, méthane, énergie solaire, géothermie.

Ces démarches permettraient d'**employer des chercheurs français** qui aujourd'hui s'exportent car ne trouvant pas de débouchés en France, de **recréer de vastes secteurs industriels** où la compétence et le savoir-faire français ont toujours fait leurs preuves, d'**améliorer les performances de notre commerce extérieur** à ce jour déficitaire. Au secours la France start-up !!!

Véritable protection de l'environnement en ne saccageant pas les campagnes françaises

Pas un seul des villages aux alentours de Mailhac-sur-Benaize n'est épargné : un projet de parc éolien est proposé à chacune des municipalités. Les **propriétaires des terrains**, souvent des agriculteurs, sont appâtés par la redevance qui leur sera versée et leur permettra de **gagner plus qu'en exerçant leur métier** qui est de nourrir les Français (toujours ce même constat de ne plus pouvoir vivre de son travail), parfois des citoyens qui résident loin des machines et s'assurent un complément de revenu sans désagrément pour eux. Certes **chaque propriétaire est libre** de faire ce qu'il veut de son bien **à la condition bien sûr de ne pas nuire à la communauté** soumise à des **nuisances indéniables** et dont le **patrimoine sera dévalué considérablement voire invendable**.

C'est également un **calcul à court terme** car les sociétés éphémères qui provisionnent pour des montants dérisoires le démantèlement futur des éoliennes auront disparu dans 15 ou 20 ans ; les **frais de démontage** (de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros) seront donc **à la charge du propriétaire du terrain** ; il y aura dans nos campagnes des **friches industrielles** comme dans

certains états des Etats-Unis d'Amérique. A moins que la commune ne décide de **nettoyer le site** et donc aux **frais des habitants**.

Il s'avère que monsieur Macron estime qu'il n'est pas logique que **les gens qui vivent à la campagne veuillent bénéficier des mêmes commodités que les citadins** ; outre qu'il bafoue une des valeurs de la République qui est l'Égalité, il met ainsi en lumière que technocrates et écologistes des villes se soucient fort peu des lieux de vie des « bouseux » que nous sommes. **Privées** de plus en plus souvent **des infrastructures et services publics de base** pour le quotidien, nos **campagnes seront désormais hérissées de ces machines de plus en plus imposantes qui mettront en danger notre santé** (l'Académie de Médecine parle de **syndrome éolien**), qui nous priveront de ce qui fait la richesse et la qualité de notre vie, comme un ciel nocturne étoilé, désormais pollué de leur clignotement rouge continu, qui interdiront les longues promenades dans le silence et la nature, désormais cernée par les « **parcs** » non pas d'arbres et de verdure mais **d'acier et de béton**. Déjà abandonnée, isolée, déclassée, la France rurale sera également défigurée, polluée, invivable.

La politique énergétique de la France est donc désastreuse à plus d'un titre et il est nécessaire de **la revoir dans une vision à court, moyen et long terme** avec méthode et chiffrage des coûts financiers, environnementaux, sociaux, sanitaires, commerciaux. La France pourrait redevenir un leader mondial dans le domaine des « nouvelles énergies » à la condition d'abandonner cette **chimère qu'est l'éolien dont déjà un certain nombre de pays ont mesuré les limites et les nuisances**. Il faudrait un **certain courage et une grande honnêteté à nos politiciens** pour reconnaître qu'ils se sont laissés aveugler par une **idéologie totalitaire et punitive**. Se jouant de slogans tels que « Sauvons la planète ! », certains ont su profiter de cette adhésion générale à la lutte contre la pollution pour s'assurer de substantiels profits au détriment du bien des populations et ainsi lancé une machine infernale qu'il est désormais difficile d'arrêter.

Je n'ose pas croire que les « décideurs » quels qu'ils soient et à quel que niveau de responsabilité qu'ils exercent ne savent pas -à moins qu'ils ne veulent pas savoir ou en tenir compte- ce que moi, simple citoyenne lambda, ai découvert sur la **nocivité de l'éolien à grande échelle**. **Pourquoi donc encourager, subventionner**, une telle politique avec l'argent des Français ? Pourquoi **bâillonner** toute personne émettant une **opinion contraire** alors que la liberté d'expression est soi-disant un droit fondamental dans notre pays ? Où est la **poursuite du Bien Commun** ? Où est la **Transparence** prônée par le Candidat Macron ? A qui profite le crime contre la Nature et les habitants vivant dans les campagnes françaises ?

Espérant vous avoir convaincu, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Luce Fache